

CITATION DU MOIS : « Mal informé nous ne sommes que des sujets, bien informés nous devenons des citoyens ».

SOMMAIRE :

- EDITO : LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ - P.1
- RÉORGANISATION DE LA D.G.A SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE - P. 2
- LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - P.2/3
- LE JOUR DE CARENCE - P.3
- RETRAITES : LES CARRIÈRES LONGUES - P.3
- LE MANGEMENT DANS LES M.D.S - P.3
- RÉPONSE DU PRÉSIDENT À NOTRE COURRIER SUR LA TENUE DE LA CAP CATÉGORIE B (RÉDACTEURS) - P.4
- LA D.E.F ET LE PÔLE S.R.S OU S.A.M.I - P.4

Journal de la Section SUD 31
Collectivités Territoriales du
Conseil Général Haute Garonne
(Union Syndicale SOLIDAIRES)

1 Boulevard de la Marquette
31090 Toulouse cedex 09

Tél : 05 34 33 47 83
ou
05 34 33 47 39
Fax : 05 34 33 47 84

Mail :

sud31@wanadoo.fr

Blog :

[sud31cg.over-
blog.com](http://sud31cg.over-blog.com)

Comité de Rédaction :

Les membres du Bureau de la
Section Syndicale SUD 31 C.T

20.08.12

ÉDITO

LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ ???

***Pour un véritable changement :
Mettons au pas la finance et imposons
nos revendications!***

En « licenciant » Sarkozy le 6 mai 2012, une majorité de Français a montré sa volonté de rompre avec les politiques antisociales et réactionnaires menées par une droite autoritaire.

Après des années de dégradation de la situation économique et social les attentes sont donc fortes. Il est urgent que le pouvoir nouvellement élu réponde favorablement aux urgences sociales :

- Emplois, Salaires, Protection Sociale, Santé, Etc...

Début juillet une conférence sociale s'est tenue à l'initiative du Président de la République rompant de fait, avec le mépris envers les syndicats affiché par le précédent gouvernement.

L'Union syndicale Solidaires, auquel appartiennent les syndicats SUD, salue positivement toute ouverture du dialogue social.

Mais au-delà de la méthode, reste la question des choix politiques à faire et des orientations à donner par le gouvernement pour répondre à l'insécurité sociale dans laquelle se trouve une majorité de salariés, chômeurs et retraités.

Force est de constater que l'approche du nouveau gouvernement reste marquée par la question de la dette et de la réduction des comptes publics.

Pour SUD la dette publique sert de prétexte à une régression sociale sans précédent depuis la Seconde guerre mondiale.

Non la croissance de la dette n'est pas due à une augmentation irresponsable de la dette publique. Ce n'est pas un problème de dépenses mais de recettes.

C'est ainsi que des milliards d'euros ont disparu des recettes de l'Etat à hauteur des cadeaux fiscaux en faveur des plus riches et des grandes entreprises en 2011:

- Niches fiscales = **66 milliards**,
- Exonérations de cotisations sociales des entreprises = **30 milliards**,
- Baisse des impôts pour les plus hauts revenus = **17 milliards** ...

Il est indispensable de rompre avec toute politique d'austérité qui entrainerait récession et aggravation des inégalités sociales.

Malheureusement pour la Fonction Publique il n'y a pas pour l'instant de véritable changement de cap!

- Aucune réponse sur le pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice depuis plus de 2 ans qui se poursuit.
- La volonté de réduire globalement les postes de fonctionnaires est affichée.
- Pas d'annonce sur l'abandon du jour de carence.

L'Union Syndicale Solidaires participera de façon vigilante et constructive aux différentes négociations annoncées par le pouvoir.

Pour autant SUD C.T considère qu'il y a nécessité dans les semaines qui viennent que les salariés se fassent entendre sur leurs revendications. Sans mobilisation il n'y aura pas de « compromis positif » favorable aux salariés, aux retraités et aux chômeurs !

**Et pour mon pouvoir d'achat,
le changement, c'est
maintenant ?**



REORGANISATION DE LA D.G.A SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE :

OU COMMENT FAIRE PLUS... AVEC MOINS !

Depuis des mois c'est un vrai chambardement, pas une seule Direction liée à l'Action Sociale qui n'ait connu sa réorganisation... Il faut dire que c'est un festival pour nos « têtes pensantes », pour ceux qui croient ou plutôt qui croient savoir...

Il est vrai qu'il y a un enjeu de taille en ces périodes de vaches maigres : Il faut ECONOMISER !

Alors sous couvert de rationalisation, au nom d'une meilleure organisation ou bien au motif de « la nécessaire évolution du travail » c'est la valse des organigrammes et le remodelage des services.

Et puis tant pis si les personnels ne s'y reconnaissent pas, tant pis si la charge de travail de nombreux services s'envole, l'important c'est le changement mais aussi la « chasse aux postes »!

Car tout ceci se déroule dans un cadre pré-défini : A MOYEN CONSTANT !!!

Pour SUD 31, si aucune mission n'est superflue, avec la montée de la crise économique et sociale il est évident que la charge de travail va se confirmer; En conséquence toute politique refusant, par avance, les embauches nécessaires ne pourra que détériorer les conditions de travail et le service rendu aux usagers.

Dernier étage de la fusée « réorganisation » les Utams, **heu pardon**, les Maisons Des Solidarités (M.D.S).

Et là, nous sommes dans la commande institutionnelle, la D.GA Solidarité Départementale est donc partie d'un postulat « il faut prioriser les missions en Utams » pour en arriver au concept de « l'optimisation des missions en Utams ».

Prioriser, rationaliser, optimiser; en voilà un vocabulaire technocratique et managérial, bien loin des notions et des valeurs du travail social!

SUD 31 est inquiet du projet et des expérimentations à venir dans les M.D.S.

Ce projet qui devait nous révéler les missions effectuées en trop dans les M.D.S est quasiment muet sur ce sujet et pour cause... L'essentiel de nos missions est déterminé par le cadre législatif !

En se focalisant sur la réorganisation de l'accueil, même si cette question est très importante, ce projet tente de mettre un couvercle sur la réalité et à éteindre le feu.

Ce n'est pas une réorganisation administrative qui empêchera l'épuisement de nombreux collègues des MDS.

Loin de répondre aux besoins, avec ce projet, SUD 31 craint un partage de la misère... entraînant surcharge de travail et remise en cause des fondements du travail social.

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

PARTICIPATION DU CONSEIL GÉNÉRAL À LA COTISATION MUTUELLE

Depuis plusieurs mois, la Direction Générale réunit les organisations syndicales pour discuter, suite à la parution de nouveaux textes (Décret N°2011-1474 du 8.11.2011 et sa circulaire d'application), de la participation du Conseil Général à la cotisation mutuelle des agents départementaux.

Pour rappel : Cette participation avait été revendiquée et obtenue par les organisations syndicales il ya de nombreuses années.

Ce nouveau texte change les règles de cette participation. En effet, jusqu'à présent, la participation était basée sur un pourcentage du montant de la cotisation, **soit 20%**, quelque soit le contrat santé ou prévoyance.

Aujourd'hui, avec ce décret, il est question de :

- **Labellisation** ou **Convention de Participation**,
- **Forfait** au lieu de pourcentage,
- Garanties du **risque santé** (maladie, maternité)

Ou/et

- Garanties du **risque prévoyance** (incapacité du travail, invalidité et décès),
- **Solidarité entre générations**, donc les retraité(e)s peuvent en bénéficier,
- Prise en compte possible, **dans un intérêt social**, du revenu des agents et le cas échéant de la situation sociale.

Quatre réunions ont déjà eu lieu avec l'administration générale.

Les organisations syndicales ont revendiqué et obtenu le choix de la Labellisation par notre collectivité, ce qui permettra à de nombreux agents départementaux de garder leur mutuelle.

En effet, la **Convention de Participation** (même procédure que pour les marchés même si ce n'en est pas un) aurait obligé les agents bénéficiaires de la participation du C.G à adhérer au « seul prestataire » choisi par la collectivité.

La **labellisation** permet de participer à la cotisation des mutuelles ayant été labellisées nationalement.

Aujourd'hui, **4016 agents** (chiffre donnés par le Service Social du Personnel) bénéficient de la participation du Conseil Général à la cotisation mutuelle, participation « moyenne » de 16,70 € (Santé et Prévoyance). Cette moyenne se situe entre des écarts très importants, **l'aide du C.G variant entre 1,43€ et 46,87€.**

L'administration propose de fixer le forfait à **16,70 €** par agent, soit 55% d'agents (2213) qui ne perdront rien et **45% d'agents (1803) qui perdront de l'argent...**

L'Intersyndicale refuse que les agents perdent de l'argent dans cette période de crise.

Cela se rajoutera au blocage de nos salaires depuis deux ans du fait de la stagnation de la valeur de notre point d'indice. Par ailleurs, les cotisations mutuelles vont encore augmenté.



Nous regrettons que, **curieusement**, l'administration ne nous parle pas des retraité(e)s qui peuvent bénéficier de cette aide...

C'est pourquoi, l'intersyndicale propose, par rapport aux données du Bilan Social 2011, les participations suivantes :

- Pour les agents (774) de Catégorie A : **20€**
- Pour les agents (1541) de Catégorie B : **25€**
- Pour les agents (3210) de Catégorie C : **30€**

Pour les **Assistantes Familiales**, nous revendiquons l'équivalent de la participation pour les Catégorie C et pour les **agents non-titulaires**, les revendications sont à l'équivalence des agents titulaires suivant les catégories (A, B ou C).

Bien évidemment, tous les 6594 agents ne prendront pas de mutuelle, ce qui réduira d'autant le montant de l'enveloppe budgétaire à prévoir !

LE JOUR DE CARENCE :

La loi de finance 2012 votée par le gouvernement de l'ex Président de la République a institué un jour de carence pour les fonctionnaires dès le premier jour d'arrêt maladie.

Au Conseil Général, SUD 31 a interpellé le Président, par écrit ou verbalement lors de C.T.P pour qu'il n'applique pas cette mesure qui pénalise encore davantage le pouvoir d'achat - déjà bien mal en point - des fonctionnaires et criminalise la maladie.

Aujourd'hui, l'application du jour de carence n'est pas encore effective... pas par volonté politique, mais pour un problème purement technique lié au logiciel. SUD31 C.T lance une pétition sous forme de lettre ouverte au Président du C.G pour ne pas appliquer cette mesure.

RAPPEL :

LES FONCTIONNAIRES NE COTISENT PAS AU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ! AVEC L'APPLICATION DE CETTE MESURE, LE CONSEIL GÉNÉRAL FERA DES ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES SUR LE DOS DES AGENTS.

A QUOI SERA UTILISÉ L'ARGENT AINSI ÉCONOMISÉ ?

RETRAITES :

LES CARRIÈRES LONGUES

Le décret N°2012-847 relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension de vieillesse (carrières longues) est paru au Journal Officiel.

Ce décret élargit les possibilités de départ à la retraite au titre des carrières longues, notamment à celui de la C.N.R.A.C.L (caisse de retraites des fonctionnaires territoriaux).

Il permet, sous certaines conditions, aux fonctionnaires ayant commencé à travailler **avant 20 ans**, de bénéficier d'une retraite anticipée avant l'âge légal.

Pour financer cette mesure, le taux de la retenue sur salaire des agents et le taux de contribution des employeurs seront augmentés progressivement.

LES MAISONS DES SOLIDARITÉS :

ATTENTION MALADIE INFECTIEUSE !

La D.R.H nous a informé récemment (sur Intranet) d'un cas de rougeole, maladie virale très infectieuse.

Malheureusement le recensement des maladies infectieuses est incomplet et nous nous devons, à notre tour, de vous informer de plusieurs cas d'une maladie managériale qui se propage rapidement au sein du secteur social dans les Maisons Des Solidarités (ex-UTAMS): l'autoritarisme

En effet, il semble qu'un responsable d'une M.D.S (non ce n'est pas une maladie) développe des symptômes alarmants d'autoritarisme.

Les symptômes, connus, sont les suivants :

- Menace de sanctions disciplinaires à tort et à travers,
- Se prend pour un (mauvais) prof des écoles,
- Tiendrait des dossiers sur chaque agent (avec l'accord de la CNIL ?),
- Rappelle aux agents de propreté qu'ils sont « du petit personnel. »...

Les responsables atteints de cette maladie infectieuse, **l'autoritarisme** s'en prennent souvent aux personnes les plus vulnérables.

Le propre de cette maladie c'est que les générateurs d'autoritarisme se croient tout puissants. L'expérience nous montre que certains l'ont cru... à tort !!!

Si seules certaines M.D.S ont pu être touchées, il semble que notre collectivité ne soit pas à l'abri d'une épidémie de ce type.

Si vous rencontrez ce type de manifestations de la maladie, la meilleure protection ce n'est pas le préservatif mais l'action collective et la solidarité entre agents.

N'hésitez pas à vous protéger vous en appelant le Syndicat SUD 31 au 05.34.33.47.83.



RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION
DE LA FORMATION,
DE LA MEDIATION
ET DES CONDITIONS
DE TRAVAIL



Toulouse le 7 août 2012

Monsieur Daniel LHEMANN
Secrétaire Adjoint du Syndicat SUD 31

Monsieur le Secrétaire Adjoint,

J'ai bien reçu votre courrier du 1^{er} août 2012 par lequel vous demandez, eu égard à la parution du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 relatif au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, d'une part la date de la prochaine Commission Administrative Paritaire pour les catégories C et B et, d'autre part, le nombre d'agents de catégorie C détenteurs de l'examen professionnel de rédacteur, ainsi que l'année d'obtention dudit examen.

Je vous informe que cette C.A.P. est fixée au 23 octobre 2012, que 37 agents ont réussi à l'examen professionnel de rédacteur, 12 agents en 2009, 17 agents en 2010 et 8 agents en 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Adjoint, l'expression de mes salutations distinguées.


Pierre IZARD
Président du Conseil Général

CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, bd de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Tél. 05 34 33 32 31
www.haute-garonne.fr

ENFANCE ET FAMILLE...

LE PÔLES S.R.S AU BORD DE LA CRISE DE NERF :

SUD 31 s'est adressé, par courrier, au Président du Conseil Général pour l'alerter sur la situation préoccupante de l'ex-pôle S.R.S désormais appelé Service d'Accueil des Mineurs Isolés (SAMI).

Depuis une réorganisation entamée, **sans consultation préalable du C.T.P comme le prévoit la Loi**, ce service croule sous le travail.

D'une part, la réorganisation semble avoir été faite sur la base d'une erreur statistique.

Le nombre de mineurs isolés suivis par ce service dépasse les 200 pour 4 agents référents rendant impossible le travail.

Notre syndicat a réclamé des embauches de travailleurs sociaux et d'administratifs pour le secrétariat.

D'autre part, nos « réorganisateurs » ont ajouté une deuxième erreur à la première : les familles S.R.S sont toujours accueillies par le pôle.

Lors d'un CTP, nous avons demandé « quel est le service qui va désormais accueillir les familles SRS ». La réponse de la DGA a été : « nous y réfléchissons ».

Peut-être aurons nous des réponses plus claires lors du C.T.P du 27 septembre 2012 ou un point à ce sujet est mis à l'ordre du jour, suite à notre courrier...

J'adhère au Syndicat SUD Services Publics 31, Section Conseil Général, 1 Bld de la Marquette,
31090 Toulouse Cedex 9

Nom Prénom.....

Adresse personnelle (facultatif).....

Adresse professionnelle.....

Service..... Téléphone personnel : (facultatif)

Grade..... Téléphone professionnel :

Date et signature :